



Procès-verbal

Séance régulière du Conseil d'établissement de l'école Des Champs-et-Marées dûment convoquée et tenue au 963 rue Notre-Dame, Champlain (Québec), ce 4 juin 2025, à dix-huit heures trente.

Sont présents :

- ☒ Eric Bordeleau
- ☒ Gabrielle Rivard
- ☒ Chantal Mongrain
- ☒ Stéphanie Descoteaux-Lamothe
- ☒ Annie Chayer
- ☒ Valérie Charest
- ☒ Katrine Venne
- ☒ Marie-Eve Ricard

Sont absents : Jade Laplante (parent), Isabelle Boily (parent substitut), Jessica Frigon (parent substitut).

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum.

Madame Chantal Mongrain constate que nous avons suffisamment de membres présents pour atteindre le quorum. Elle souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

2. Questions du public.

NIL

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

CONSIDÉRANT que Madame Chantal Mongrain, directrice, a élaboré un projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du **4 juin 2025**;

CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres du conseil d'établissement de l'école Des Champs-et-Marées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Annie Chayer et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout suivant et/ou les modifications suivantes :

Aucun ajout/modification

4. Adoption du procès-verbal du 16 avril 2025.

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 69 de la LIP, les membres du conseil d'établissement ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 avril dernier, plus de six (6) heures avant la tenue de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Eric Bordeleau d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 avril, tel quel;

Ou avec les corrections suivantes :

Aucune correction.

5. Suivi du procès-verbal du 16 avril 2025

Aucun suivi à faire.

6. Correspondance (courrier adressé au C.É.)

Aucune correspondance.

7. Rapport de la direction

a) Formation CÉ – fiche à consulter 22 à 28

Madame Mongrain rappelle l'importance de consulter les fiches de formation pour les membres du conseil d'établissement, elle redonne le lien à utiliser : <https://www.csduroy.qc.ca/consaels-detablissement/>

8. Sujets de discussion :

a) Budget prévisionnel 2025-2026

Madame Chantal Mongrain présente aux membres le rapport financier sommaire du fonds 5 -opérations courantes pour l'année scolaire 2025-2026.

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur l'instruction publique, le Conseil d'établissement de l'École des Champs-et-Marées doit adopter et transmettre au Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy son budget de fonctionnement et d'investissement pour l'année scolaire 2025-2026;

CONSIDÉRANT les crédits alloués à l'école par le Centre de service scolaire à ce jour;

CONSIDÉRANT les données financières prévues pour les fonds propres à l'établissement;

CÉ : 2024-25/34	CONSIDÉRANT que le budget prévoit l'équilibre entre les revenus et les dépenses; CONSIDÉRANT la recommandation de la direction de l'école; EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame <u>Gabrielle Rivard</u> que le budget 2025-2026 de l'école des Champs-et-Marées soit adopté et transmis au Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy dans l'état et la forme qu'il a été présenté et dont une copie est annexée à la présente comme en faisant partie intégrante.
CÉ : 2024-25/35	b) Entrée progressive maternelle 2024-2025 Madame Chantal Mongrain explique aux membres le fonctionnement de l'entrée progressive pour les maternelles. Il y aura aussi une entrée progressive pour les maternelles 4 ans cette année vu le nombre plus élevé d'inscription que nous avons reçu. Madame Mongrain propose que pour la première journée les élèves soient tous ensemble car c'est une journée de fête et plusieurs activités sont prévues pour cette journée, avec le support des éducatrices en service de garde. Les groupes seront créés selon les listes du service de garde. La liste des groupes seront envoyés par courriel aux parents au mois d'août avant la rentrée scolaire. EN CONSÉQUENCE, il est proposé par <u>Valérie Charest</u> et résolu à l'unanimité d'approuver l'entrée progressive en maternelle pour l'année scolaire 2025-2026.
CÉ : 2024-25/36	c) Date de l'assemblée générale 2025-2026 Madame Mongrain propose plusieurs dates pour l'assemblée générale de septembre 2025. Tenant compte du fait qu'elle doit avoir lieu dans la deuxième semaine de septembre, la date du 10 septembre 2025 a été retenue. EN CONSÉQUENCE, il est proposé par <u>Geneviève Lacasse</u> et résolu à l'unanimité d'approuver la date du 10 septembre 2025 pour la rencontre de l'assemblée générale. d) Normes et Modalités Madame Mongrain doit reporter ce point à l'ordre du jour car un nouveau format de Norme et Modalités a été présenté aux directions récemment et pour le moment le document n'est pas prêt. Il sera plus facile à comprendre autant pour le personnel de l'école que pour les parents.

CÉ : 2024-25/37

e) Fonds à destination spéciale

Madame Chantal Mongrain présente aux membres un tableau des fonds à destination spéciale en résumé. (Voir le tableau : Fonds à destination spéciale – résumé 2024-25)

PROJET « CROCS-STM »

CONSIDÉRANT la fin d'année financière et les dépenses encourues en cours d'année;

CONSIDÉRANT les sommes placées dans un fonds à destination spéciale
FONDS « CROCS-STM »;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction d'école;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie-Eve Ricard d'approuver l'utilisation du budget provenant du fonds à destination spéciale pour couvrir les dépenses cumulées dans le projet CROCS-STM tel que proposé. Les sommes non utilisées demeurent dans ce fonds à destination spéciale pour une utilisation ultérieure.

PROJET « CITROUILLE »

CONSIDÉRANT les sommes amassées en conformité de l'article 94 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT ces sommes sollicitées et reçues par le conseil d'établissement au nom du Centre de services scolaire qui proviennent de toute personne ou organisme public ou privé et servent à soutenir financièrement les activités des établissements;

CONSIDÉRANT les différentes résolutions adoptées par le conseil d'établissement tel que stipulé à l'annexe;

CONSIDÉRANT les revenus supérieurs aux dépenses, les sommes doivent être affectées à ce qui est prévu selon l'annexe;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction d'école;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Valérie Charest de procéder au transfert du solde en 2024-2025 vers un fonds à destination spéciale « **CITROUILLE** », selon le projet prévu à l'annexe, lequel pourra être utilisé dans l'année de réalisation du projet.

CÉ : 2024-25/38

CÉ : 2024-25/39

PROJET « SDG – ENTREPRENDRE »

- CONSIDÉRANT les sommes amassées en conformité de l'article 94 de la Loi sur l'instruction publique;
- CONSIDÉRANT ces sommes sollicitées et reçues par le conseil d'établissement au nom du Centre de services scolaire qui proviennent de toute personne ou organisme public ou privé et servent à soutenir financièrement les activités des établissements;
- CONSIDÉRANT les différentes résolutions adoptées par le conseil d'établissement tel que stipulé à l'annexe;
- CONSIDÉRANT les revenus supérieurs aux dépenses, les sommes doivent être affectées à ce qui est prévu selon l'annexe;
- CONSIDÉRANT la recommandation de la direction d'école;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie-Eve Ricard de procéder au transfert du solde en 2024-2025 du poste budgétaire 039-5-36000-980 vers un fonds à destination spéciale **« SDG OSE-ENTREPRENDRE »**, selon le projet prévu d'achat de matériel pédagogique, lequel pourra être utilisé dans l'année de réalisation du projet.

PROJET « SPECTACLE »

- CONSIDÉRANT les sommes amassées en conformité de l'article 94 de la Loi sur l'instruction publique;
- CONSIDÉRANT ces sommes sollicitées et reçues par le conseil d'établissement au nom du Centre de services scolaire qui proviennent de toute personne ou organisme public ou privé et servent à soutenir financièrement les activités des établissements;
- CONSIDÉRANT les différentes résolutions adoptées par le conseil d'établissement tel que stipulé à l'annexe;
- CONSIDÉRANT les revenus supérieurs aux dépenses, les sommes doivent être affectées à ce qui est prévu selon l'annexe;
- CONSIDÉRANT la recommandation de la direction d'école;

CÉ : 2024-25/40

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Annie Chayer de procéder au transfert du solde en 2024-2025 vers un fonds à destination spéciale « **SPECTACLE** », selon le projet prévu à l'annexe, lequel pourra être utilisé dans l'année de réalisation du projet.

f) Stationnement et circulation sur la cour

Madame Mongrain parle d'un problème important dans la cour d'école le matin lorsque les parents viennent porter leur enfant. Il y a un problème de circulation illégale entre les véhicules des parents et les autobus scolaires. Les parents passent entre les autobus ou devant les autobus lorsque ceux-ci ont leur lumière d'arrêt allumée. Cela est très dangereux pour les enfants et ne permet pas aux autobus de circuler librement. Madame Mongrain a communiqué avec la Sûreté du Québec de la région et la municipalité pour connaître les ressources à utiliser pour contrer ce problème. Éventuellement il pourrait y avoir des dos d'âne installés dans le stationnement ou des pancartes (style enfant ou voiture de police) pour demander un ralentissement des voitures, mais premièrement lors de la prochaine rentrée scolaire des policiers viendront se poster dans le stationnement pour signaler aux parents l'importance de ne pas circuler entre les autobus et des dépliants informatifs leur seront aussi remis. Ils pourraient revenir plus tard dans l'année si le problème persiste et remettre des contraventions cette fois-ci pour faire passer clairement le message que la circulation entre les autobus est illégale.

g) Factures impayées (prochaine année)

Suite à une problématique que nous avons vécue cette année, Madame Mongrain a une suggestion à apporter afin que ce problème ne se répète pas l'année prochaine. Le problème cette année est que certains parents ne font pas le paiement pour les sorties scolaires et ce même après plusieurs courriels, plusieurs appels et plusieurs envois papier de facture. En ce moment, les enfants participent quand même aux sorties. Madame Mongrain propose et demande l'approbation des membres du conseil d'établissement que pour la prochaine année scolaire, les parents qui n'auront pas fait le paiement des sorties scolaires, leur enfant soit retiré des activités, ils resteront à l'école. Les membres sont d'accord d'appliquer cette procédure pour la prochaine année scolaire afin que les parents aient une conséquence pour le non-paiement de leur facture.

CÉ : 2024-25/41

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Eric Bordeleau et résolu à l'unanimité d'approuver que les enfants dont les parents n'auront pas fait le paiement des sorties scolaires resteront à l'école en conséquence au non-paiement.

h) Suivi du personnel

Madame Mongrain annonce une bonne nouvelle aux membres du conseil. Parmi toutes les écoles du centre de services scolaire Chemin-du-Roy, nous avons remporté une bannière soulignant l'importance du projet d'écriture mis en place depuis l'année passée et en continu cette année avec le projet en collaboration avec Nancy Montour. Le 18 juin prochain, la remise officielle sera effectuée par les représentants du centre de services scolaire lors du salon des auteurs présenté par les élèves.

9. Service de garde

Aucun point à discuter.

10. Affaires diverses :

Aucun point à discuter.

11. Date et lieu de la prochaine séance.

La prochaine séance sera l'assemblée générale le 10 septembre 2025 à 18h00.

12. Rapport aux membres parents de la personne déléguée au comité de parents.

Aucun rapport à faire.

13. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Eve Ricard de clore l'assemblée à 19h13.

FIN DE LA RÉUNION.

Chantal Mongrain Directrice

Valérie Charest Présidente

CÉ : 2024-25/42